

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX
 Le 28 octobre 2022 Le 7 novembre 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 10 novembre 2022 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : BARNAUD, BENKHADDA, COLLET, DORÉ, FERY,
 HOCHET, LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER,
 VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE
 MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, SAINT-
 MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 26

Absents excusés :

Madame	ASSELIN	(pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	DAUSSE	
Monsieur	DEGUSSEAU	(pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur	DUTHILLEUL	(pouvoir à J.M LESUEUR)
Monsieur	RICHET	(pouvoir à P.MORTREUX)

Vanessa BARNAUD a été élue secrétaire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE CAEN LA MER.

Patrick LECAPLAIN, Maire informe que :

- La CLECT s'est réunie le 7 septembre dernier et a décidé du montant des charges transférées des équipements aquatiques pour les communes de Carpiquet et Ouistreham.
- Les 48 communes doivent délibérer sur l'approbation du rapport de la CLECT. Ce vote doit intervenir dans les 3 mois qui suivent la réception du rapport de la réunion de la CLECT soit avant le 13 décembre 2022. L'absence de vote ne permet pas de les comptabiliser pour atteindre la majorité qualifiée requise (au moins 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population), c'est-à-dire que cela équivaut à un vote défavorable.

.../...

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Le Conseil Municipal,

🚩 **APPROUVE** la décision de la CLECT.

Adopté par 24 voix pour et 2 voix contre (V.BARNAUD et Maël FAUDOT).

Date de publication : **10 novembre 2022**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **10 novembre 2022**

Le Maire :



[Handwritten signature]
Patrick LECAPLAIN